

cette grille fait partie intégrante du règlement no 93:05-1245

Robert Parker | Haure Josee Demais Robert Tarking

GRILLE DES 1 SPÉCIFICATIONS 3

	le maire le greffier		
	101 102 103 104 105 106 107 108 110 111 112 113 114 415 116 117 118 119		
ASSES D'USAGES DOMINANCES	T C C C C I I T C I R T C C		
SIDENCE -			
résidence unifamiliale isolée			
esidence unifamiliale jumelée esidence unifamiliale quadruplée			
residence unifamiliale en rangée (max: 8 log.)	$oldsymbol{t}$. — 1	
residence bifamiliale isolée			
residence bifamiliale jumelée residence bifamiliale en rangee (de 6 a 16 log.)			
résidence trifamiliale isolée			
résidence trifamiliale jumelée ou en rangée (max: 24 log.)			
résidence multifamiliale residence collective (max: 9 chambres)			
residence collective (de 10 a 20 chambres)	▐ ▀▀▎▀▝▝▀▎▀▝▞▀▞▀▝▞▀▞▀▝▍▀▍▀▝▞▀▞▀▞▀▞▀▞▀▞▀▞▀▞▀▞▀▞▀▞▀▞		
résidence collective (plus de 20 chambres)			
résidence communautaire résidence dans un bâtiment à usages multiples			
NDUSTRIEL industrie manufacturière légère			
industrie manufacturière artisanale			
ARA-INDUSTRIEL			
construction et travaux publics			
commerce de gros et entreposage			
services de réparation de l'automobile			
RANSPORT			
vansport		1 1 1 1	
stationnement			
DMMERCE			
vente au détail; produits divers			
vente au détail: produits de l'alimentation			
vente au détail; automobiles et embarcations poste d'essence	National Material South States	+ - ++ ++	
restauration			
hôtellerie			
ERVICES			
services professionnels et d'affaires	DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF		
- services personnels - services gouvernementaux			
	Proceedings of the Control of the Co		
COMMUNAUTAIRE			
services communautaires de nature régional services communautaires de nature locale			
			
OISIR			
-loisir intérieur -loisir extérieur léger			
loisir extérieur de grande envergure			
loisir commercial (I)			
AUTRE USAGE PERMIS (2)	451 539 569 481 54 489 6499 411 481 6499 629 (3) 6499 481		
	451 539 569 481 6499 524 489 6499 481 6499 6499 411 481 6499		
JSAGE NON PERMIS	539		
SAGESTON I ESIMIO	629 629 629 629 629 629 629 (8) 539 (9) 629 (5) (8)		
PODLEC DUME ANTATON	549		
ORMES D'IMPLANTATION hauseur maximum: en étages / en mêtres	6/24 3/20 6/24 6/24 3/30 3/30 6/24 3/30 3/30 3/12 3/15 2/8 6/24 3/15		
hauteur minimum; en étages	6/24 3/20 6/24 6/24 3/30 3/30 6/24 3/30 3/30 3/12 3/15 2/8 6/24 3/15		
marge de recul avant coefficient d'occupation du sol maximum			
superficie de usage commercial de vente au détail	8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8		
plancher max: usage administratif et de services	5500 5000 5000 5500 5000 5500 5000 5000 6000		
type d'entreposage extérieur (chapitre 12) nombre de logements maximum Par bătiment	A C A A C C B B D B A A A A A A A A A A A A A A A A		
	6		
ORMES SPÉCIALES (chapitre 18)			
sur les abords de la rivière Saint-Charles sur les projets d'ensemble résidentiels			
sur les habitations en rangée hors projet d'ensemble	╏ ╾┊╾┼╼┼╼┼╼┼╼┼╼┼╼┼╼┼╼┼╸┼╸┼┈┼┈┼┈┼┈┼┈┼┈┼┈┼┈┼┈┼┈		
sur les édifices à usages mixtes			
ur les centres commerciaux ur les terrasses	DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF		
ur les restaurants-minute et autres	NATIONAL CONTROL OF THE PRODUCT DECEMBER 1 DECEMBER 2 DECEMBER 2 DECEMBER 3 DECEMBER		
sur les postes d'essence	ADVOURMENT CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROP		
sur les abords d'une autoroute sur les abords d'une voie ferrée	NATIONAL PRODUCTION OF THE PRO		
sur les abords d'un poste d'énergie			
	 		
ECLEBERT CURLER DA F. /			1 1 1
EGLEMENT SUR LES P.A.E. (règlement no: 88-10-1107)	25 TELEPHONE CONTROL C		

-) Cet usage est soumis aux normes d'implantation relatives aux superficies maximales de plancher des usages de type commercial de vente au détail tel que prescrit dans la grille.
- (2) Le classement de ces usages doit s'effectuer en référence Le classement de ces usages doit s'effectuer en référence à l'article 2.2 du réglement de zonage no 88-10-1104, sauf pour la classe 6499 qui est soumise spécifiquement aux normes d'implantation relatives aux superficies maximales de plancher des usages administratifs et de services tel que prescrit dans la grille
- (4) Les usages suivants ne sont pas permis: 539, 5539, 569, 589, 629 et 7429.
- (5) Les usages suivants ne sont pas permis: 539, 5539, 569, 589 et 629
- (6) Les usages survents sont permis. 5539, 589, 629 et 7429.
- (7) Les usages suivants sont permis: 47, 539, 569, 589, 629, 6499 et 7429.
- (8) Les usages suivants ne sont pas permis: 539, 569, 5821, 5822, 5823, 589 et 629.
- (9) Les usages suivants ne sont pas permis: 539, 5539, 569, 589, 629 et 7429.